

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Copie intégrale des délibérations prises

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 12 février 2026  
Séance du 2 mars 2026

Conseillers en fonction  
14

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers présents :  
13

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception  
de David LAVIGNE absent excusé

#### Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

#### 1) Compte financier unique 2025

##### CFU de la commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2025, la Commune a souscrit au CFU (Compte Financier Unique) qui rassemble en un seul document le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la Commune.

Après analyse, le CFU a été approuvé à l'unanimité, en l'absence de Madame le Maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1<sup>er</sup> adjoint.

Dépenses		Recettes	
Prévisions	450.809,20 €	Prévisions	450.809,20 €
Réalisations	372.541,00 €	Réalisations	424.681,30 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>78.268,20 €</b> <a href="#">Détail</a>	<b>Fonctionnement</b>	<b>26.127,90 €</b>
Prévisions	182.116,18 €	Prévisions	182.116,18 €
Réalisations	139.435,37 €	Réalisations	120.848,16 €
<b>Investissement</b>	<b>42.680,81 €</b> <a href="#">Détail</a>	<b>Investissement</b>	<b>61.268,02 €</b>

##### CFU de la forêt :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2025, la Commune a souscrit au CFU (Compte Financier Unique) qui rassemble en un seul document le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la Commune.

Après analyse, le CFU a été approuvé à l'unanimité, en l'absence de Madame le Maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1<sup>er</sup> adjoint.

Etat de consommation des crédits			
Dépenses		Recettes	
Prévisions	114.345,78 €	Prévisions	114.345,78 €
Réalisations	113.891,86 €	Réalisations	131.493,64 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>453,92 €</b> <a href="#">Détail</a>	<b>Fonctionnement</b>	<b>-17.147,86 €</b>
Prévisions	6.416,05 €	Prévisions	6.416,05 €
Réalisations	2.000,00 €	Réalisations	0,00 €
<b>Investissement</b>	<b>4.416,05 €</b> <a href="#">Détail</a>	<b>Investissement</b>	<b>6.416,05 €</b>

## Affectation des résultats d'exploitation – exercice 2025

### Budget principal :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TOTAL
			0			
INVEST	-34 099,76 €		-18 587,21 €		0,00 €	-52 686,97 €
FONCT	68 210,23 €	34 099,76 €	52 140,30 €			86 250,77 €

D001 : 52 686.97 €

R002 : 33 563.80 €

R1068 : 52 686.97 €

### Budget de la forêt :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TOTAL
			0			
INVEST	6,416.05 €		-2,000.00 €		0,00 €	4,416.05 €
FONCT	6345.78 €		17,601.78 €			23947.56 €

R002 : 23 947.56 €

R001 : 4 416.05 €

## 2) Budgets primitifs 2026

### Budget principal :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 465 369.80 €

- d'investissement : 117 032.97 €

### Budget de la forêt :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif de la forêt qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 142 198.56 €

- d'investissement : 4 416.05 €

## 3) Fixation des taux d'imposition des taxes communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 :

TH : 10.30 %

TFB : 21.54 %

TFPNB : 53.83 %

#### **4) Achat de parcelles forestières**

Madame le maire informe le conseil municipal de la volonté de Mme Suzanne FURST domiciliée à Aschbach, de vendre ses parcelles forestières cadastrées section 12 parcelles 12 et 13, de respectivement 7.07 ares et 9.61 ares, soit au total 16.68 ares. La commune fait une proposition de prix à 668 euros TTC, Madame FURST accepte la proposition. Le conseil municipal charge Madame le maire de déposer le dossier chez le notaire et l'autorise à signer tous les documents y afférent.

#### **5) Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité**

Mme le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333-108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

#### **6) Divers**

- Permanences au bureau de vote du 15 mars, élections municipales
- Dépose des pneus usagés à la déchetterie
- Chemin de la cascade dégradé

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 3 mars 2026.

Madame le Maire  
Monique HOULNÉ

Secrétaire de séance  
Stéphane DIDIER